

Procès-Verbal

Séance du 31 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le trente et un du mois de mars à 18h45, le Conseil Municipal de la commune de Marseille en Beauvaisis (Oise) s'est réuni à la salle de conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Martine LANGLOIS Françoise LEMARCHAND, Messieurs René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Antonio PREVOST.

Absent(es) : Madame Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT.

Pouvoir : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Francis DELABY.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h45 et demande qui souhaite être secrétaire de séance. Monsieur Francis DELABY se propose et le conseil accepte.

Madame le Maire énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

COMMUNE :

- Approbation du conseil municipal du 24/02/2025
- Contrat santé
- Contrat prévoyance
- Mise à jour du tableau des effectifs suppression / création de postes pour l'avancement de grade 2025
- PLUI : présentation du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Approbation du compte financier unique 2024
- Vote du budget primitif 2025
- Affectation des résultats 2025
- Vote des taxes 2025
- Attribution des subventions aux associations ayant déposé une demande

ASSAINISSEMENT :

- Approbation du compte financier unique 2024
- Vote du budget primitif 2025
- Affectation des résultats 2025
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 24 février 2025

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 24/02/2025.

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Contrat santé

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'adhérer, à compter du 1^{er} mai 2025, à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et la MNT ;
- de fixer le montant mensuel de la participation financière de la commune à un montant représentant 55 % de la cotisation versée mensuellement par les agents qui auront souscrit la mutuelle issue de cette convention de participation et cela quel que soit la composition de leur foyer. Dans tous les cas, l'application de ce pourcentage ne pourra pas représenter un montant de participation inférieur à 15,00 € brut par mois.

Elle précise que le Comité Social Territorial (CST) a rendu un avis favorable en date du 6 mars 2025.

Après les explications de Madame le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Contrat prévoyance

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'adhérer à compter du 1^{er} avril 2025 à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et TERRITORIA MUTUELLE ;
- d'opter pour la formule 2 « Pack prévoyance » composé des garanties incapacité, invalidité et décès avec un niveau de garantie 2 à 95% ;
- de fixer le montant mensuel de la participation financière à **10,00 € brut** pour les agents qui auront fait le choix de souscrire la prévoyance issue de cette convention de participation.

Après les explications de Madame le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité. er

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Une réunion d'information à destination de l'ensemble du personnel est prévue le 8 avril 2025 avec un conseiller de Territoria mutuelle. Chaque agent aura la possibilité d'y adhérer ou non.

Mise à jour du tableau des effectifs suppression / création de postes pour l'avancement de grade 2025

Les membres du conseil municipal ont fixé les taux de promotion 2025 concernant l'avancement de grade.

Le comité social technique a rendu un avis favorable le 13/03/2025.

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs en supprimant et créant simultanément les postes en raison de l'avancement de grade des agents concernés :

Le conseil municipal, après avoir délibéré et procédé au vote, accepte à l'unanimité :

Cat.	GRADE D'ORIGINE A SUPPRIMER	GRADE D'AVANCEMENT A CREER	Nombre de poste
B	<i>Rédacteur</i>	<i>Rédacteur principal de 2^{ème} classe</i>	1
C	<i>Adjoint territorial du patrimoine</i>	<i>Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe</i>	1
C	<i>Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe</i>	<i>Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe</i>	4
C	<i>Adjoint territorial d'animation</i>	<i>Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe</i>	1

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PLUI : présentation du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Suite à la prise de compétence « en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale », la communauté de communes de la Picardie Verte a prescrit, par délibération en date du 24 mars 2016, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (PLUi-H). La collectivité a fait le choix d'abandonner le volet Habitat en date du 12 novembre 2024.

Madame le Maire s'assure auprès des membres présents qu'ils ont bien pris connaissance du document joint à la convocation concernant le PADD.

Après discussion, le conseil municipal certifie avoir bien pris acte de la présentation et du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), comme prévu par l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- COMMUNE :

Approbation du Compte Financier Unique 2024

Madame le Maire présente le compte financier unique 2024 de la commune, assiste à la discussion puis quitte la salle de réunion pour ne pas prendre part au vote, et laisse la place au doyen d'âge. Monsieur René THIEBAUT qui préside la séance, soumet au vote pour approbation le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2024.

Le CFU présenté et résumé comme suit :

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaires totales	A	1 128 800,00	1 346 305,00	2 475 105,00
	Recettes réalisées (1)	B	535 109,85	1 428 067,31	1 963 177,16
	Restes à réaliser	C	202 420,00	0,00	202 420,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	836 284,00	1 555 385,00	2 391 669,00
	Dépenses réalisées (1)	E	150 823,14	1 239 265,77	1 390 088,91
	Restes à réaliser	F	404 340,00	0,00	404 340,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	384 286,71	188 801,54	573 088,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-292 515,86	209 080,52	-83 435,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	91 770,85	397 882,06	489 652,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-201 920,00	0,00	-201 920,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-110 149,15	397 882,06	287 732,91

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le CFU 2024 de la commune de Marseille en Beauvaisis.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote du Budget primitif 2025

Madame le Maire, Isabelle DUBUT présente le budget primitif 2025 de la Commune en équilibre avec les montants suivants :

	DEPENSES	RECETTES
EN FONCTIONNEMENT	1 664 819 €	1 664 819 €
INVESTISSEMENT	685 460 €	685 460 €

Le budget primitif 2025 de la commune est adopté puis approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte financier unique 2024 qui présente un excédent de fonctionnement de 397 882. 06 € et un excédent d'investissement de 91 770. 85 € ce qui représente un résultat de clôture pour l'année 2024 EXCEDENTAIRE de 489 652. 91 €, décide :

- d'affecter à l'article 001 – excédent d'investissement reporté (Inv. Rec.) 91 770. 00 €
- d'affecter à l'article 002 – excédent de fonctionnement reportée (Fonct. Rec.) 287 732. 00 €
- d'affecter à l'article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé (Inv. Rec) 110 149. 15 €

au budget primitif 2025 de la commune.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote des taxes 2025

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taxes pour 2025.

	TAUX 2024	TAUX 2025	BASES 2025	PRODUIT ATTENDU 2024
Taxe Foncière bâtie (TFB)	62.62 %	62.62 %	861 60 €	539 534 €
Taxe Foncière non bâtie (TFNB)	43.60 %	43.60 %	55 200 €	24 067 €
Taxe d'habitation (TH)	15.89 %	15.89 %	19 800 €	3 146 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	17.77 %	17.77 %	240 900 €	42 808 €
TOTAL DU PRODUIT ATTENDU POUR LA COMMUNE				609 555 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes pour 2025.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Attribution des subventions aux associations ayant déposé une demande

Le 24/03/2025, la commission des finances s'est réunie afin d'étudier les dossiers de demandes de subventions. Le conseil municipal décide d'approuver le versement des subventions 2025 suivant :

ASSOCIATIONS	Approuvé au conseil municipal du 31/03/2025
ALPHA MA (NOUVELLE DEMANDE)	50,00 €
AMICALE DES CHASSEURS	1 200,00 €
AMICALE DES POMPIERS	1 300,00 €
APPALOOSA COUNTRY DANCE	500,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES	1 500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE CES MARSEILLE	1 000,00 €
BADMINTON LOISIR	500,00 €
COMITE DES FETES	11 000,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MARIE CURIE	3 000,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MARIE CURIE VOYAGE SCOLAIRE	5 500,00 €
ENVOL	50,00 €
FIL D ARIANE	100,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE PHILEAS LEBESGUE	1 000,00 €
JARDINS FAMILIAUX	500,00 €
OISE ALZHEIMER	100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
RESTOS DU CŒUR	1 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	500,00 €
STE TENNIS	2 000,00 €
UMRAC	500,00 €
USM FOOT	10 000,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS EN €	41 400,00 €

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- ASSAINISSEMENT :

Approbation du Compte Financier Unique 2024

Madame le Maire présente le compte financier unique 2024 de l'assainissement, assiste à la discussion puis quitte la salle de réunion pour ne pas prendre part au vote, et laisse la place au doyen d'âge. Monsieur René THIEBAUT qui préside la séance soumet au vote pour approbation le compte financier unique de l'assainissement pour l'exercice 2024.

Le CFU présenté et résumé comme suit :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	60 956,00	215 503,00	276 459,00
	Recettes réalisées (1)	B	64 010,90	210 036,90	274 047,80
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	644 798,00	166 956,00	811 754,00
	Dépenses réalisées (1)	E	18 164,13	124 575,52	142 739,65
	Restes à réaliser	F	46 000,00	0,00	46 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	45 846,77	85 461,38	131 308,15
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	583 842,10	-48 546,43	535 295,67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	629 688,87	36 914,95	666 603,82
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-46 000,00	0,00	-46 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	583 688,87	36 914,95	620 603,82

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le CFU 2024 de l'assainissement.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote du Budget primitif 2025

Madame le Maire, Isabelle DUBUT présente le budget primitif 2025 de l'assainissement en équilibre avec les montants suivants :

	DEPENSES	RECETTES
EN EXPLOITATION	177 142 €	177 142 €
INVESTISSEMENT	690 380 €	690 380 €

Le budget primitif 2025 de l'assainissement est adopté puis approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte financier unique 2024 de l'assainissement qui présente un excédent d'exploitation de 36 914. 95 € et un excédent d'investissement de 629 688.87€ ce qui représente un résultat de clôture pour l'année 2024 EXCEDENTAIRE de 666 603. 82 €.

DECIDE :

- D'affecter à l'article 001 – excédent d'investissement reporté (Inv. Rec) 629 688. 00 €
- D'affecter à l'article 002 – excédent d'exploitation reportée (Fonct. Rec.) 36 914. 00 €

au budget primitif 2025 de l'assainissement.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses

● Monsieur Francis DELABY se charge de commander les fleurs. Il envisage d'embellir le village avec des fleurs variées et colorées.

● Le tour de France passera à Marseille en Beauvaisis le 8 juillet 2025.

● La CCPV ne distribue plus le calendrier des déchets verts aux habitants. Toutefois, il reste disponible en mairie ou en téléchargement sur le site <https://www.communemarseillebvs.com/> (onglet environnement).



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance,

Francis DELABY

Isabelle DUBUT